

## CR Commission Blanchet

**Mercredi 29 septembre 2021 à 15h30**

ID-Fo était représenté par Iphigénie DE MORO et Anne LIVET.

### 1. Cadre sanitaire

97,4% établissements ont proposé offre vaccinale (3165 élèves sur les 39 000 attendus, soit environ 8% de participation, taux correspondant à la moyenne nationale)

9 personnels EN testés positifs depuis la rentrée dans l'académie.

Pente descendante globalement sur l'académie et au niveau national.

Les CE ont effectivement été peu sollicités pour l'organisation des campagnes grâce au travail des 2 DASEN et de leur adjoint.

Pb du non-remplacement des personnels de santé non vaccinés (Psy-EN et infirmier) : 14 situations difficiles, 3 suspensions notifiées. Tjrs un dialogue avec chaque personne concernée

- ⇒ Difficile de les remplacer en raison de la spécificité de leurs missions notamment pour les Psy-EN, dont la profession est en forte tension. Aucun infirmier suspendu, ce sont des arrêts maladie.

La situation des lycées professionnelles dans le cadre de la mise en place des PFMP a été évoquée en lien avec le pass sanitaire

### 2. Continuité pédagogique

En lycée il s'agit de mener une réflexion au regard de l'expérience de l'année précédente, d'en tirer des conclusions et d'améliorer en anticipation le plan de continuité pédagogique en lien avec les équipes pédagogiques. La formalisation écrite doit permettre l'adhésion des équipes.

M. Neiss : le lycée 4.0 a facilité les choses. Environ 60% de retour de plan de continuité allant de 10 lignes à 14 pages.

A noter, une plus grande homogénéité des pratiques numériques (basé sur MBN et la classe virtuelle du CNED) Attention, beaucoup d'enseignants n'ont pas encore testé les classes virtuelles (leur rappeler de le faire)

Profiter du présentiel pour vérifier que tous les élèves ont leur compte et savent y accéder et installer des pratiques didactiques avec les élèves.

Idéal : Dans chaque discipline, disposer de ressources numériques correspondant aux différents chapitres du programme pour les élèves mis en distanciel car cas contact non vaccinés (mais difficile pour les lycées pro) ou pour pallier aux absences de courte durée des enseignants.

Le cas des difficultés liées à l'équipement numérique et au débit internet en collège a été évoqué.

### 3. Charte pilotage

Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MEND2125219X.htm>

Texte très important qui régit les relations, les conditions de coopération entre les EPLE, le ministère et les services académiques avec pour objectif l'autonomie de pilotage de l'EPLE.

Nécessité de la reprendre point par point pour faire de ce cadre national une déclinaison académique en y associant les cadres des services déconcentrés.

Il y a des attentes de part et d'autre : il y aura une **réunion début décembre pour que chaque OS ait le temps d'ici là de consulter ses adhérents et fasse des propositions concrètes sur les différents points de la charte.**

#### 4. Mobilité

Calendrier académique (donné en annexe) : temporalité identique à celle de l'an passé.

Entretien répartis entre DASEN, DAASEN et rectrice et auront parfois lieu **durant la première semaine des congés**.

Pas d'entretien prévu en attente des intentions de mobilité afin de donner les meilleurs conseils et possibilité de revenir vers les personnels en plusieurs temps.

#### 5. Evaluation EPLE

265 établissements à évaluer en 5 ans, soit une moyenne de 50 établissements par an.

24 établissements évalués l'an dernier.

Lancement de la campagne d'évaluation des établissements qui concernera 60 établissements cette année (34 dans le 67 et 26 dans le 68, 40 collèges et 15 lycées et 5 établissements privés).

Webinaire le 06 octobre pour accompagner les établissements dans l'auto-évaluation et l'évaluation externe faite par un trinôme (Inspecteur/CE/ cadre administratif).

Pour l'auto évaluation : documents en cours de finalisation par la DEPP : au 8 octobre, une 1<sup>ère</sup> version sera diffusée aux établissements pour une version définitive début novembre. Un espace ressource sera mis en ligne.

Evaluation externe entre début janvier et avril 2022, avec retour aux CA des établissements au mois de mai.

Au niveau de l'académie, il y aura un temps d'évaluation à partir de janvier pour arriver à un nouveau projet d'académie avec une intégration du Grenelle de l'Education et du plurilinguisme (et bilinguisme)

L'auto-évaluation sert de base au projet d'établissement

⇒ Nécessité de redéfinir ce qui relève du projet, du contrat d'objectifs afin de ne pas faire et refaire

#### 6. Questions diverses

- Situation des postes vacants dans l'académie : difficultés dans certaines disciplines professionnelles et pour la technologie.

Il y a aussi eu des situations qui ont mis les services en difficulté :

Ex1 : des CE qui ont mis des contractuels devant élèves sans contrat de travail car installés sur le poste depuis plusieurs années.

Ex2 : cas de TZR refusant des postes à la rentrée car trop éloigné de leur domicile ou alors car ils savent qu'un poste plus intéressant se libérera en octobre ou novembre pour un congé maternité

- Fusion des GRETA de Mulhouse et Centre Alsace

M. Chantier : Décision du recteur de la région académique de tout regrouper sur Blaise Pascal. Les personnels des 2 Greta seront reconduits dans leur contrat car le niveau d'activité est suffisant.

Timing opportun car départ à la retraite de l'un des deux directeurs opérationnels et d'un des agents comptables

Processus de fusion enclenché dans de nombreuses académies (ex : passage de 11 à 3 Greta sur l'académie de Reims) car séparément le poids financier de chacun était faible alors qu'au niveau national, il représente environ 4 millions d'€ pour un Greta.

Politique de fusion pour Strasbourg Europe ou Nord Alsace pas à l'ODJ pour le moment.

- Compte Epargne Temps des perdurs :

Mme Macresy-Duport : en novembre 19, une circulaire concernant les CET avait été envoyée à tous les personnels.

6 perdurs ont demandé l'ouverture de leur CET suite à cela mais il n'y a pas eu de communication excessive faite sur ce sujet. Deux académies sont à la pointe sur ce thème (Lyon et Paris).

Mme Macresy propose qu'elle et Mme Pillet reprennent le travail en s'appuyant sur le cadrage de ces deux académies (droit au bénéfice du CET, validation des motifs de saisie... ) afin d'établir un cadrage des modalités du CET pour les Perdurs de notre académie. La nomination d'un référent Perdurs est à l'étude pour répondre à toutes les questions des personnels de direction.

- Projet d'évaluation des lycées pour le bac :

Le CA peut être réuni au retour des congés de la Toussaint dernier délai car cela devient un document opposable (ne pas attendre le CA du budget fin novembre).

Le rectorat réfléchit à l'opportunité de réunir les représentants au CVL des élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale et se met à la disposition des établissements.

Mme la Rectrice annonce le décès subi de Sandrine Benyahia (SG de l'académie de Dijon depuis 2020 mais qui avait été SG Adjointe à Strasbourg durant 2 ans auparavant) qui affecte un certain nombre de personnels du rectorat.

Fin de la Blanchet à 17h40.

Annexe : calendrier des mobilités



**2021-2022**

Du 15 septembre au 12 octobre	saisie des intentions de mobilité
Du 9 novembre au 2 décembre	saisie des demandes initiales et des demandes de dérogation à la mobilité obligatoire
Du 9 novembre au 17 décembre	vérification et signalement des anomalies dans les éléments matériels constituant le fondement de la demande de mutation
Du 22 décembre au 7 janvier	consultation et prise de connaissance de la décision ministérielle d'accord ou de refus de dérogation à l'obligation de mobilité
23 janvier	Date limite de demande de révision des lettres code
Du 12 janvier au 17 janvier	consultation et prise de connaissance des lettres codes, catégories financières maximales et appréciations générales sur les fonctions souhaitées
Du 18 janvier au 23 janvier	saisie des demandes de révision des lettres codes, catégories financières maximales et appréciations générales sur les fonctions souhaitées
Du 8 février au 17 février	Première période de modification des vœux de mobilité et de publication de la liste réactualisée des postes vacants
8 avril	résultat de la première phase du mouvement
Du 21 avril au 3 mai	deuxième période de modification des vœux de mobilité par les candidats et de publication de la liste réactualisée des postes vacants
2 juin	résultat de la première phase du mouvement
Du 10 juin au 14 juin	Troisième période de modification des vœux de mobilité par les candidats et de publication de la liste réactualisée des postes de chef d'établissement vacants
8 juillet	résultat de la troisième phase du mouvement